



Vous vous interrogez sur la nécessité d'adresser un patient à un orthophoniste ?

Nous pouvons vous aider !

La Plateforme de Régulation en Orthophonie (PPSO) permet aux patients, à tout âge de la vie, d'être contactés par un orthophoniste via le site Allo Ortho pour préciser le besoin d'un bilan orthophonique, avant la prescription médicale.

Ce dispositif n'aide pas à trouver un créneau de soin en orthophonie plus rapidement, mais il permet de **RÉGULER**, de **PRIORISER** et d'**ORIENTER** les demandes.

Invitez vos patients à consulter le site internet Allo Ortho pour y trouver de nombreuses informations et au besoin remplir le formulaire en ligne (permettant d'être rappelé).

<https://www.allo-ortho.com/>

Ce dispositif est porté par l'URPS des orthophonistes et financé par l'ARS Centre Val de Loire.

